

**Unité Mixte de Formation Continue en
Santé
Faculté de Médecine**

27, bd Jean Moulin – 13385 Marseille cedex 05

Horaires d'ouverture au public :
Lundi-mardi-jeudi-vendredi
De 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
mercredi **De 9h00 à 11h30**

Odontologie : le matin uniquement

Pharmacie : l'après-midi uniquement

INSCRIPTIONS 2017/2018

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

**Du 04 septembre au 30 novembre 2017 pour Maïeutique,
Médecine, Odontologie et Pharmacie**

1/ CANDIDATURE :

Avant de remplir un dossier d'inscription, vous devez IMPERATIVEMENT télécharger sur le site de l'UMFCS une autorisation pédagogique à faire compléter et signer par le responsable de l'enseignement du diplôme postulé, dont les coordonnées figurent sur la fiche.

Attention : Avant de postuler il convient de vérifier que vous appartenez au public concerné et/ou que vous possédez les prérequis nécessaires pour participer à la formation.

Si ce n'est pas le cas, vous devez obtenir de l'enseignant responsable du diplôme, une **lettre d'acceptation autorisant votre inscription à titre dérogatoire.**

NB : Votre dossier d'inscription doit nous parvenir avant le début des enseignements avec les pièces à fournir.

Le certificat de scolarité 2017/2018 est le seul justificatif de votre inscription

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITE ET VOUS SERA RENVOYE.

Unité Mixte de Formation Continue en Santé – Bureau des diplômes universitaires
Faculté de Médecine
27, bd Jean Moulin – 13385 Marseille cedex 05
Médecine : 04.91.32.46.48 – 04.91.32.43.25 – 04.91.32.45.91 – 04.91.32.45.80
Odontologie : 04.91.32.45.74 (le matin)
Pharmacie : 04.91.32.46.02 (l'après-midi)

Étudiants en situation de handicap :

Contact campus Santé : **Cyrielle CRISSIN** Tél. 04 91 32 48 35

deve-bve-mh-campus-timone@univ-amu.fr

Faculté de Médecine - Timone

rdc - à gauche du grand hall

2/ IDENTIFICATION DE VOTRE STATUT ET PIÈCES A FOURNIR :

STATUT	PUBLIC	TARIFS	PIÈCES A FOURNIR
FI : Formation initiale	<ul style="list-style-type: none">Vous êtes en formation initiale si vous poursuivez des études universitaires immédiatement après l'obtention de votre bac.	<p>Tarif FI du diplôme + 55,10 €* (droits nationaux).</p> <p>* Seulement les étudiants inscrits hors AMU pour 2017/2018.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content;"><p>Règlement par chèque bancaire ou mandat-cash à l'ordre de »Agent comptable AMU »</p></div>	<ul style="list-style-type: none">Autorisation d'inscription,Photocopie du diplôme d'Etat et/ou du diplôme ou justificatif nécessaire à l'inscription,Dossier d'inscription,Copie lisible de la carte d'identité ou du passeport,1 photo d'identité,2 enveloppes autocollantes affranchies à 0,70€ au tarif de 20 grammes pour la France et libellées à vos nom et adresse,1 enveloppe autocollante format A5 affranchie à 1,40€ au tarif de 100 grammes pour la France et libellée à vos nom et adresse,Justificatif de la souscription assurance responsabilité civile,Couverture sociale,Certificat de scolarité 2017/2018 si vous êtes inscrit dans une autre Université (hors Aix Marseille Université)
FC : Formation continue financée Ou Reprise d'études non financées	<ul style="list-style-type: none">Statut déterminé par l'UMFCS après l'examen de votre dossier d'inscription.	<p>Tarif en fonction du statut + 55,10 €</p> <p>NB : Ne pas adresser de règlement avec votre dossier. L'UMFCS vous transmettra le contrat ou la convention, en fonction de la nature de votre inscription.</p>	<ul style="list-style-type: none">Autorisation d'inscription,Photocopie du diplôme d'Etat et/ou du diplôme ou justificatif nécessaire à l'inscription,Dossier d'inscription,Copie lisible de la carte d'identité ou du passeport,1 photo d'identité,2 enveloppes autocollantes affranchies à 0,70€ au tarif de 20 grammes pour la France et libellées à vos nom et adresse,1 enveloppe autocollante format A5 affranchie à 1,40€ au tarif de 100 grammes pour la France et libellée à vos nom et adresse,Justificatif de la souscription assurance responsabilité civile,Couverture sociale. <p>Pour les salariés ou inscrits au Pôle Emploi :</p> <ul style="list-style-type: none">Attestation de prise en charge dûment complétée par votre employeur ou courrier de prise en charge de l'organisme financeur ou le Pôle Emploi. <p>Pour les salariés non financés qui effectuent la formation sur leur temps libre :</p> <ul style="list-style-type: none">Attestation de non prise en charge par votre employeur et précisant que la formation s'effectue en dehors de votre temps de travail

3/ SUIVI DE LA FORMATION:

Les programmes de formation 2017/2018 sont téléchargeables sur le site : umfcs.univ-amu.fr. A défaut, contacter directement le Responsable d'enseignement.

Il vous appartient d'assurer le suivi de votre formation, afin de vérifier que votre inscription administrative soit finalisée avant la date de début des enseignements. Vous devez impérativement disposer du certificat de scolarité 2017/2018 et de votre convocation pour pouvoir vous présenter à l'examen.

Attestation de présence :

Formations financées par un tiers : Dans le cadre des formations financées par un tiers (sauf formation par e-learning), un **livret de présence nominatif et personnel** vous sera délivré au moment de votre inscription.

Vous devrez le conserver, le compléter et le faire viser par l'enseignant lors de chaque journée d'enseignement (matin et après-midi).

Celui-ci devra être retourné à la fin de la formation au bureau des DU/DIU. Ce document est **obligatoire** et **indispensable** au règlement de celle-ci.

Rappel : **L'établissement d'une feuille d'émargement est obligatoire** selon l'article R.964-1-7 du Code du travail :

« Le paiement des frais de formation pris en charge par les organismes collecteurs paritaires agréés s'effectue après exécution des prestations de formation et sur production de pièces justificatives, dont les attestations de présences des stagiaires (...). »